



Avertissement et confidentialité

Par **cindybou**, le **15/01/2019** à **11:30**

Bonjour, salariée d'une association, j'ai reçu un avertissement que je trouve abusif et que j'ai donc dénoncé en renvoyant lettre avec AR à mon employeur...bref il n'a pas souhaité me l'enlever, je réfléchis donc toujours à poursuivre mon action aux prud'hommes. bref la semaine dernière j'ai un collègue (avec qui je ne travaille pas au quotidien), qui est de retour d'un arrêt de travail de 6 mois. il passe au bureau me dire bonjour et devant mes autres collègues, il me dit qu'il a appris que j'avais été "malmené", et qu'il savait pour mon avertissement. je lui demande qui lui a dit cela et de me répondre que c'est mon chef n+1. je trouve cela plus que culotté de me dénigrer envers mes autres collègues ! n'y a-t-il pas une obligation de discrétion à ce sujet ou de confidentialité ? j'ai demandé un entretien avec ma discrétion à ce sujet, est-il possible d'avoir des informations pour compléter mes dires lors de mon entretien de demain. merci, cordialement cindy

Par **P.M.**, le **15/01/2019** à **13:18**

Bonjour,

Je ne connais pas de texte imposant une obligation de discrétion absolue à l'employeur dans une telle situation...